

Livret scolaire unique du CP à la troisième

Notice d'utilisation au collège

Cet aide-mémoire est un complément des fiches utilisateurs et des vidéos tutoriels

1 – PRESENTATION DU LIVRET SCOLAIRE UNIQUE

Le livret scolaire unique numérique a été créé :

- Pour appliquer la **loi n°2013-595 du 08 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, afin de rendre compatibles les livrets scolaires numériques de l'école et du collège et ainsi fluidifier la liaison entre les systèmes des deux degrés

Pour répondre à une demande forte des utilisateurs ; les enseignants souhaitent un outil de suivi pluriannuel de l'appropriation du socle. Le LSU permet aujourd'hui la restitution et l'édition des bilans périodiques.

Il sera à termes composé des modules suivants :

- Restitution et édition des bilans périodiques et des bilans de cycle de l'élève
- Attestations officielles (ASSR, Natation, ...)
- Validation du socle



L'application LSU est obligatoire. L'élève doit disposer d'un livret :

- ✓ En quittant un établissement (école ou collège)
- ✓ En quittant une académie
- ✓ A la fin de chaque cycle scolaire

Cependant, il est préconisé de renseigner le Livret Scolaire Unique à chaque fin de période pédagogique pour une meilleure restitution des données du bilan de l'élève.

2 - ACTEURS DE L'APPLICATION LSU POUR LE SECOND DEGRE:

Chef d'établissement et son adjoint :

- Effectuer les différents paramétrages et mises à jour
- Effectuer les imports depuis les logiciels de suivi des acquis (si utilisation de SCONET NOTES ou autre éditeur privé) ;
- Vérifier la complétude des bilans dans LSU ;
- Verrouiller puis éditer les bilans périodiques
- Publier les bilans complets lors du conseil de classe dans le téléservice LSU-2D ;
- Editer les bilans périodiques verrouillés ;
- Transférer les bilans d'un élève provenant d'une autre académie ;

Enseignants

Livret scolaire unique du CP à la troisième

Notice d'utilisation au collège

- Consulter les bilans périodiques
- Sélectionner les principaux éléments de programme travaillés, saisir les acquis scolaires des élèves ; les appréciations, le positionnement, les parcours éducatifs, les enseignements pratiques interdisciplinaires ainsi que les accompagnements personnalisés ;

Conseiller principal d'éducation

- Consulter le livret de l'élève
- Saisir les données de vie scolaire des élèves, les parcours éducatifs, les enseignements pratiques interdisciplinaires ainsi que les accompagnements personnalisés ;

Conseiller d'Orientation Psychologue

- Consulter le livret de l'élève au sein de l'établissement ou depuis le CIO

Elèves et familles

- Consulter, sauvegarder et télécharger, quel que soit le parcours géographique sur le territoire ou le type d'établissement, public ou privé, que l'élève fréquente :
 - Les bilans périodiques de l'année en cours ainsi que ceux de toute la scolarité;

3 - PRE-REQUIS :

Le chef d'établissement doit

- Exporter les structures et services depuis STS-Web vers SIECLE BEE
- Echanger les liens élèves-groupes depuis les logiciels d'emploi du temps (lorsqu'ils sont utilisés) vers SIECLE BEE et affecter les élèves
- Affecter les élèves dans les divisions (il est conseillé également de les affecter dans les groupes) dans SIECLE BEE
- Inscrire les élèves dans les options (SIECLE BEE)
- Créer les périodes pédagogiques dans le module SIECLE Commun pour le mode Import depuis Sconet-Notes.

4 - CHRONOLOGIE DES OPERATIONS A EFFECTUER DANS LSU

En début d'année scolaire, le chef d'établissement doit :

Livret scolaire unique du CP à la troisième

Notice d'utilisation au collège

- Vérifier/effectuer le paramétrage par classe. Par défaut :
 - La source de données est positionnée sur « Import Editeurs »
 - Le type de positionnement « Avec notes sans moyenne de classe »
 - Sans affichage du niveau de maîtrise des domaines du socle
- Créer les périodes pédagogiques pour les classes paramétrées en 'Saisie manuelle'

En fonction du mode de paramétrage choisi par classe, les usages changent :

Bilans ▾ Paramétrage ▾

- ⚙ Paramétrage par classe
- 📁 Transfert inter-académique

> Paramétrage par classe

⚠ En mode Saisie Manuelle, il est nécessaire de paramétrer les périodes avant d'utiliser l'application. Veuillez vérifier la configuration des périodes pour les classes suivantes : 3 A, 3 B, 3 C, 3 D, 3 E, 3ULIS, 4 A, 4 B, 4 C, 4 D, 4 E, 4F, 4ULIS, 5 A, 5 B, 5 C, 5 D, 5 E, 5ULIS, 6 A, 6 B, 6 C, 6 D, 6 E, 6 F, 6ULIS. [Cliquez ici](#).

Classes	Source des données			Type de positionnement				Affichage du niveau de maîtrise des domaines du socle
	Saisie Manuelle	Import Sconet NOTES	Import(s) Editeur(s)	Avec Notes		Avec objectifs d'apprentissage	Autre positionnement sur une échelle de 1 à 4	
				sans moyenne de classe	avec moyenne de classe			
3 A	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>
3 B	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3 C	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="checkbox"/>
3 D	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>
3 E	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1 - Import depuis SIECLE Notes (en attendant la livraison de SIECLE évaluation prévue pour la rentrée 2018/2019)



Si vous utilisez SCONET NOTES vous devez positionner la source de données sur Import Sconet-Notes (cf, image d'écran ci-dessus) (en aucun cas sur Saisie manuelle). Il faut en premier importer depuis Sconet Notes puis compléter les données manquantes dans LSU.

- Au cours de la période pédagogique :
 - Dans SIECLE Notes, les enseignants saisissent les notes des élèves en responsabilité.
 - Dans LSU, les enseignants peuvent consulter le livret de l'élève : les bilans périodiques des périodes précédentes.
- A la fin de la période pédagogique
 - Dans SIECLE Notes :
 - les enseignants saisissent l'appréciation périodique par discipline et le chef d'établissement exporte les éléments pour le bilan périodique (génération d'un fichier xml).
 - Le professeur principal ou le chef d'établissement saisit l'appréciation générale périodique de l'élève.
 - Dans LSU :
 - le chef d'établissement importe les éléments du bilan périodique

Livret scolaire unique du CP à la troisième

Notice d'utilisation au collège

- les enseignants peuvent compléter les données par la saisie des éléments du programme, des parcours pédagogiques, des EPIs (Enseignement Pratique Interdisciplinaires), des AP (Accompagnement Personnalisé),...le chef d'établissement (ou le Conseiller principal d'éducation) saisit les données de vie scolaire si l'établissement n'utilise pas le module Vie scolaire ;Le professeur principal ou le chef d'établissement évalue (individuellement/collectivement) le niveau de maîtrise de chaque élève pour chacun des huit domaines du socle.
- A la fin de la période pédagogique lors de la tenue du conseil de classe
 - Dans LSU, le chef d'établissement (ou le professeur principal) dirige le conseil de classe, verrouille les bilans complets et les édite.
Les parents d'élèves (responsables) peuvent consulter /télécharger le(s) bilan(s) périodique(s) de leur(s) enfants via le télé service.

2 - Import depuis un autre logiciel de suivi : Ce mode d'import concerne les éditeurs privés validés par LSU. Travail en cours avec Pronote, NotaBene.fr, Index Education, Sacoche,...

- Au cours de la période pédagogique :
 - Dans le logiciel de suivi des acquis, les enseignants évaluent et suivent le travail des élèves en leur responsabilité.
 - Dans LSU, les enseignants peuvent consulter les livrets des élèves en leur responsabilité : bilans périodiques des périodes précédentes.
- A la fin de la période pédagogique :
 - Dans le logiciel de suivi, les bilans complets sont exportés (génération d'un XML)
 - Dans LSU, le chef d'établissement importe les données des bilans périodiques (complets et non modifiables), il les édite.
 - Les parents d'élèves (responsables) peuvent consulter /télécharger le(s) bilan(s) périodique(s) de leur(s) enfants via le télé service.

3 - Saisie manuelle :

En mode saisie manuelle, le paramétrage des périodes est indispensable pour les classes ayant opté pour cette source de données.

Ce mode de paramétrage a été conçu spécifiquement pour les établissements/écoles n'utilisant pas de logiciel de suivi des acquis (majoritairement les écoles du premier degré), **en aucun cas pour les classes travaillant avec Sconet Notes ou un autre éditeur.**

- Au cours de la période pédagogique :
 - Dans LSU, les enseignants peuvent consulter le livret des élèves en leur responsabilité : Bilans périodiques de la période en cours et des périodes précédentes.
- Vers la fin de la période pédagogique :
 - Les enseignants préparent les bilans périodiques, ils saisissent dans LSU :

Livret scolaire unique du CP à la troisième

Notice d'utilisation au collège

- les éléments du programme travaillés durant la période ;
 - les acquis scolaires par discipline;
 - les parcours éducatifs ;
 - Une appréciation spécifique à l'élève et une collective au groupe par EPI créé au préalable dans le menu Paramétrage des EPI ;
 - Une appréciation spécifique à l'élève et une collective au groupe par accompagnement Personnalisé créé au préalable dans le menu Paramétrage des AP ;
 - L'évaluation du niveau de maîtrise de chaque élève pour chacun des huit domaines du socle.
-
- Dans LSU, le chef d'établissement (ou le professeur principal) saisit une appréciation générale par élève pour la période ;
 - Dans LSU, le chef d'établissement (ou le Conseiller principal d'éducation) saisit les données de vie scolaire ;
 - *A la fin de la période pédagogique :*
 - Le chef d'établissement dirige le conseil de classe
 - Dans LSU, le chef d'établissement verrouille les bilans périodiques (complets);
 - Dans LSU, le chef d'établissement édite les bilans périodiques ;
 - Les parents d'élèves (responsables) peuvent consulter /télécharger le(s) bilan(s) périodique(s) de leur(s) enfants via le télé service.